

Justice et espaces publics en Occident, du Moyen-Âge à nos jours. Pouvoirs, publicité et citoyenneté, sous la dir. de, Pascal Bastien, Donald Fyson, Jean-Philippe Garneau et Thierry Nootens, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 346 p.

Frédéric Guillaume Dufour

Volume 36, numéro 1, 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038770ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038770ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dufour, F. G. (2017). Compte rendu de [*Justice et espaces publics en Occident, du Moyen-Âge à nos jours. Pouvoirs, publicité et citoyenneté*, sous la dir. de, Pascal Bastien, Donald Fyson, Jean-Philippe Garneau et Thierry Nootens, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 346 p.] *Politique et Sociétés*, 36(1), 144–146. <https://doi.org/10.7202/1038770ar>

qu'elle a contribué à construire. Il s'agit sans doute de l'apport le plus important de l'édition de 2015, au-delà des nombreux ajouts et mises à jour qui viennent actualiser l'ouvrage. Il n'est pas interdit d'espérer que des rapprochements plus marqués soient entrepris entre les champs autonomes où sont menées des recherches sur les différents rapports sociaux dans une perspective matérialiste. On peut regretter que l'élaboration d'un langage commun à tous les principes de différenciation hiérarchique qui traversent les formations sociales tarde à être entreprise à partir de chacune de ces « régions » du matérialisme historique. En revanche, on ne peut pas reprocher à Juteau de s'être soustraite à cet effort. Au contraire, avec la réédition de *L'ethnicité et ses frontières*, elle jette des bases essentielles à sa poursuite.

Félix L. Deslauriers
 Département de sociologie,
 Université du Québec à Montréal
 deslauriers.felix@courrier.uqam.ca

Justice et espaces publics en Occident, du Moyen-Âge à nos jours. Pouvoirs, publicité et citoyenneté, sous la dir. de, Pascal Bastien, Donald Fyson, Jean-Philippe Garneau et Thierry Nootens, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 346 p.

Justice et Espaces publics en Occident. Du Moyen-Âge à nos jours est un ouvrage dont le titre gargantuesque n'aurait certainement pas déplu à un certain Fernand Braudel. Les quatre historiens qui l'ont dirigé y posent les jalons d'un ambitieux programme de recherche autant au niveau des échelles temporelle et spatiale qui le délimitent qu'à celui du répertoire de concepts qu'il opérationnalise. Quoi qu'il en soit, dès l'introduction, Jean-Philippe Garneau réussit le tour de force de montrer la grande cohérence des axes de recherche de l'ouvrage et il précise clairement le caractère programmatique du projet proposé. Garneau en reconstruit l'architecture en montrant comment ces découpages s'inscrivent dans des axes de

recherche dont l'ouvrage présente le potentiel heuristique. Comme le relèvent l'introduction et la réflexion liminaire de Robert Jacob, la problématique de l'espace public fut introduite en sciences sociales par le sociologue Jürgen Habermas, il y a de cela déjà plusieurs décennies. Elle constitue aujourd'hui une vaste industrie débouchant sur de nombreux marchés en sciences humaines et sociales. En lisant cet ouvrage, qui compte une vingtaine de chapitres, on constate rapidement que cette industrie inspire encore des travaux très stimulants. Je tenterai ici d'en traduire l'esprit d'ensemble.

Dans ce vaste chantier de travail sur l'espace public, cette œuvre a une importante singularité. Elle se penche sur la relation entre les espaces publics, la publicité et la construction de la justice. Cette exploration empirique, et souvent théorique, des dimensions de la relation entre les développements multidimensionnels d'espaces publics et l'exercice de la justice constitue une somme sophistiquée où le social, le politique et le juridique s'éclairent réciproquement dans un jeu de miroirs complexe. L'histoire conceptuelle se trouve également enrichie de nouvelles fouilles sur le terrain de l'archéologie comparée des espaces publics bourgeois, institutionnalisés et oppositionnels, des lieux publics et de la publicité.

Si les travaux de Max Weber sur la professionnalisation des agents de l'État rationnel légal, ceux de Jürgen Habermas sur l'espace public bourgeois et, parfois, les hypothèses de Michel Foucault ou d'Erving Goffman sur l'institution carcérale, la volonté de savoir ou la relation entre stigmatisation et déviance sont familiers aux politologues et aux sociologues, il est rare que ceux-ci soient invités à mettre ces différents continents en relation. Il est encore plus rare qu'ils soient exposés à des travaux empiriques et historiques qui mettent ces éléments en relation et permettent ainsi d'explorer l'heuristique historique des théories sociologiques. C'est à un tel échange qu'invitent les textes rassemblés dans cet ouvrage et c'est une première raison pour laquelle les non-historiens doivent s'y intéresser.

Les directeurs de l'ouvrage invitent à situer la problématique de la relation entre la justice et l'espace public sur le temps long. Afin de comparer des variations ou des récurrences dans les rituels, les pratiques, les processus et les institutions qui façonnent cette relation, il est important de prendre une échelle temporelle qui remonte au Moyen-Âge, sinon à l'Antiquité, comme c'est le cas pour la réflexion liminaire. Les textes portant sur la période médiévale permettent de poursuivre la réflexion amorcée dans un ouvrage dirigé par les historiens Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt sur les espaces publics médiévaux et de mettre à l'épreuve la périodisation de l'espace public bourgeois proposée par Jürgen Habermas.

Quiconque a déjà assisté à un panel en histoire du droit sait que ce champ a pour particularité que plusieurs de ses praticiens ont une double formation, en droit et en histoire. Il peut en résulter des échanges à la terminologie sibylline où le néophyte est rapidement égaré. Ce n'est pas le cas ici. Cet ouvrage a comme autre force de rester accessible et stimulant pour le lecteur qui n'a pas cette double formation. En tout, une vingtaine d'interventions proposent d'explorer le thème de l'ouvrage. Elles sont regroupées dans quatre grandes sections. La première, «Espaces et lieux publics», compte cinq chapitres où les lieux d'exercice et de contestation de l'espace judiciaire sont en relief. La deuxième section, «Publicité judiciaire et pouvoir politique», offre quatre textes où l'articulation des liens entre la publicité et différents types d'agencement du pouvoir politique passe au premier plan. La troisième partie, «Dynamiques de l'opinion publique», comprend plusieurs interventions qui sont sous-divisées en deux sections, une s'intéressant à l'opinion publique dans l'exercice de la justice, l'autre portant sur la justice et les médias dans la formation de l'opinion publique. Enfin, la quatrième partie, «La critique de la justice: culture des élites et imaginaires nationaux», compte cinq chapitres qui analysent des critiques par en bas d'une justice des dominants. Dans l'ensemble, les cas étudiés portent en grande partie sur la France, mais

aussi sur la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Canada.

Les concepts d'espace public, de publicité, de citoyenneté et de l'opposition fluctuante entre les territoires des sphères publique et privée sont appliqués à l'étude d'un ensemble de cas concrets dans ce livre. Certains textes, de la dernière section notamment, mettent en relief la rivalité entre différents espaces publics, celui du pouvoir et ceux relevant de formes et de forces oppositionnelles qui subissent et dénoncent, plus qu'ils ne gouvernent, la publicité judiciaire. Une importante contribution théorique de l'ouvrage réside précisément dans l'exploration de tout ce qui relève de la «publicité judiciaire», ou de l'exploration des modalités à travers lesquelles se négocie la frontière entre le politique et le juridique, ou le prolongement de l'un dans l'autre par l'exercice ou la dénonciation du pouvoir souverain. L'ouvrage ouvre également plusieurs fenêtres sur les modalités à travers lesquelles les populations ont été amenées à participer à la mise en scène de la justice. Il résiste toutefois à la tentation à la Foucault de déceler un schème universel de succession de ces modalités.

Questionner l'émergence et la diffusion des espaces publics implique forcément l'inverse, questionner les métamorphoses de ce qui est considéré comme privé. Si l'empire de la publicité judiciaire tend à s'étendre au vingtième siècle là où l'empire des droits fait de nouvelles conquêtes, la question des limites que devrait avoir cette publicité judiciaire ne cesse d'émerger: qu'est-ce qu'il est légitime de cacher au public? Quand le huis clos est-il justifiable? Quelles personnes ont *droit* à la vie *privée*? Il s'agit d'un autre axe de réflexion que cet ouvrage amène le lecteur à explorer.

L'introduction anticipe, sans se défilier, deux critiques qui peuvent être adressées à l'ouvrage. Une première est le peu de cas qui est fait dans les interventions des relations genrées dans la régulation et la judiciarisation de l'espace public. Pour le cas de la régulation des sphères publique et privée à Montréal, les travaux de l'historienne Mary Anne Poutanen sont un premier complé-

ment intéressant à la somme présentée ici. Une autre critique anticipée est le fait que les comparaisons ne portent pas suffisamment ou plus systématiquement sur des traditions juridiques distinctes, les « systèmes romano-germanique et de common law » auxquelles réfère Garneau, par exemple, ou avec des cas non occidentaux. Moins de cas portant sur la France et plus de cas sur la Grande-Bretagne, le Canada ou les colonies britanniques auraient permis d'explorer davantage la première opposition. Il est cependant difficile de demander à un ouvrage qui se donne comme objectif de poser de vastes jalons de répondre dans la même foulée à l'ensemble des questions qu'il soulève.

Les politologues devraient lire cet ouvrage parce que rares sont les occasions d'un dialogue aussi riche avec leurs collègues historiens sur un ensemble de concepts au cœur de la théorie de l'État, de la justice, de la séparation des pouvoirs et de la démocratie. La trajectoire historique de ces institutions et pratiques est trop souvent soit tenue pour acquis, soit passée sous silence, par les politologues et les sociologues. Ce dialogue ne peut qu'enrichir les concepts de la théorie politique et affiner leur pertinence sociohistorique.

Frédéric Guillaume Dufour

*Département de sociologie,
Université du Québec à Montréal*

dufour.frederick_guillaume@uqam.ca

Femmes artisanes de paix: Des profils à découvrir, sous la dir. de Pierrette Daviau, Montréal, Médiaspaul, 2013, 288 p.

L'histoire de la paix et de la guerre a été longtemps écrite par et pour des hommes. Cet ouvrage collectif, *Femmes artisanes de paix: Des profils à découvrir*, vient déconstruire ce mythe en restituant la place des femmes dans la promotion et la construction de la paix.

Dans la première partie, « Les activités audacieuses et courageuses », Susan Roll et Amber Lloydlangton exposent le rôle

de paix des femmes en période de grande tension. Pendant « l'effort de guerre sous Adolph Hitler » où se terre le silence de la peur, la première auteure montre que la résistance à la guerre porte un nom féminin: Sophie Scholl et le mouvement étudiant *Rose Blanche*. Son rôle a été d'oser, c'est-à-dire de distribuer des tracts anonymes désapprouvant la démarche militaire du gouvernement hitlérien et demandant aux citoyens de retirer leur soutien à la guerre. En 1943, dans le cours de son activisme, elle fut arrêtée et guillotinée. Dans le chapitre 2, il est question du rôle d'Eva Sanderson, une Canadienne, dans son activisme anti-nucléaire. Pour Amber Lloydlangton, Sanderson s'inscrit dans le personnalisme politique qui pose comme postulats la liberté de la personne et la dignité humaine. Cette philosophie de la vie l'a fortement inspirée à œuvrer contre l'armement nucléaire pour un Canada et un monde en paix. Ses initiatives ont consisté à influencer la politique de défense canadienne par des documentations approfondies, un « parentage activiste » incitant le peuple canadien à se mobiliser contre la course nucléaire.

La deuxième partie, intitulée « Groupes de femmes engagées dans la construction de la paix », aborde les mouvements de femmes dans des actions concrètes pour la paix. Le chapitre 3 présente les Sœurs par l'esprit, un mouvement de femmes de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), constitué pour veiller contre la violence faite aux femmes autochtones. Ses membres dénoncent la double violence sexiste et raciste dont ces femmes sont victimes et l'intersectionnalité de cette violence avec d'autres systèmes d'oppression comme la pauvreté. Sœurs par l'esprit veut montrer que ce n'est pas seulement la femme autochtone qui est meurtrie; c'est surtout la parole de celle-ci qui est « assassinée ». Derrière chaque disparition se cache une histoire qui s'écrit en lettres de souffrance et de tragédie. Ce mouvement est un espace sécuritaire qui permet aux familles de s'exprimer librement et de s'impliquer socialement. Comme Joëlle Morgan le suggère, il faut une « guérison sociale » qui passe par le rétablissement